

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
FIXANT LA LISTE DES JOURNAUX HABILITÉS
À RECEVOIR LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR 2022**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1^{er} de la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le décret N° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales dans sa rédaction issue du décret n°2020-1178 du 25 septembre 2020 ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU les demandes présentées par les directeurs de journaux,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er}: La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département du Loiret pour l'année 2022 est établie ainsi qu'il suit :

Pour l'ensemble du département – PARUTION PRESSE

↳ **Quotidiens**

- LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

CENTRE FRANCE LA MONTAGNE
14 avenue des Droits de l'Homme
45 000 ORLÉANS

↩ Hebdomadaires

- LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
Édition du DIMANCHE
CENTRE FRANCE LA MONTAGNE
14 avenue des Droits de l'Homme
45 000 ORLÉANS
- L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS ET DU CENTRE
CENTRE FRANCE LA MONTAGNE
45 rue du Clos four
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LE COURRIER DU LOIRET
CENTRE FRANCE LA MONTAGNE
45 rue du Clos four
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LE JOURNAL DE GIEN
CENTRE FRANCE LA MONTAGNE
45 rue du Clos four
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LOIRET AGRICOLE ET RURAL
HORIZONS CENTRE ÎLE DE FRANCE SAS
10 rue Dieudonné Costes
28 000 CHARTRES

Pour l'ensemble du département – PARUTION EN LIGNE (S.P.E.L.)

- 20Minutes.fr
<https://www.20minutes.fr/dossier/loiret>
20 MINUTES FRANCE SAS
28/32 rue Jacques Ibert
92300 LEVALLOIS PERRET
- Leparisien.fr
<https://www.leparisien.fr/loiret-45/>
LE PARISIEN LIBÉRÉ
10 boulevard de Grenelle
75 015 PARIS
- Larep.fr
<https://www.larep.fr>
LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
14 avenue des Droits de l'Homme
45 000 ORLÉANS
- Usinenouvelle.com
<https://www.usinenouvelle.com>
IPD SAS
10 place du Général de Gaulle
Antony Parc 2
92 160 ANTONY
- Ouest-France
<https://www.ouest-france.fr>
Société Ouest-France
10 rue du Breil
35051 RENNES CEDEX 9

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera notifiée aux directeurs des journaux habilités ainsi qu'au procureur général près la Cour d'Appel d'Orléans, au président de la Chambre Départementale des Notaires, au syndic de la Chambre des Huissiers de Justice d'Orléans et aux sous-préfets de Montargis et de Pithiviers.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2021

**La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général**

Signé : Benoît LEMAIRE